# COMPTE RENDU

## Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

---

## ORDRE DU JOUR

- Financement de la piste cyclable par l'Ademe dans le cadre du projet AVELO3 : convention de refacturation des prestations engagées entre la CCCLA et la commune
- Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour les habitants et administrés du village
- Questions diverses : Festivités de fin d'année (goûter des écoles, vœux du personnel et vœux municipaux)

---

Séance du conseil municipal du quinze décembre deux mil vingt-cinq, à 18 heures 30 minutes.
Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du conseil municipal sous la présidence de Guy Bondouy, maire

**Présents** : Guy **Bondouy**, Christophe **Brousse**, Estelle **Dalla Rosa**, Jean-Jacques **Dreuilhe**, Rémi **Guilhemat,** Pascale **Hebert**, Rolland **Jammy**, Daniel **Kaprielian**, Mickaël **Leclaire**, Ingrid **Quief,** Françoise **Rouquet,** Eliane **Bourgeois Moyer,** Sandrine **Fabro** Noëlle **Coca**

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance** : Pascale Hebert

**Nombre de membres du conseil municipal en exercice** : 14

**Nombre de conseillers présents** : 14

**Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations :** 14

**Date convocation du conseil municipal** : 10 décembre 2025

**Date d'affichage de la convocation** : 10 décembre 2025

Aucune observation sur le compte rendu précédent

### Délibération n° 35 /2025

**Domaine :** commande publique
**Sous domaine** : convention

**Objet** : Convention de refacturation des prestations engagées dans le cadre du projet AVELO3 entre la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois et la commune de Saint Martin Lalande

Monsieur le Maire indique que suite à l'appel de projet de l'ADEME dénommé AVELO3, la commune a fait acte de candidature pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la signalétique de la piste cyclable qui sera créée dans le cadre des travaux de création de la liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary.
Le montant du budget prévisionnel s'élève à 6 000 €, la commune pouvant obtenir une subvention à hauteur de 50% soit 3 000 €.
Le dossier étant porté par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, il convient de signer une convention de refacturation des prestations engagées dans le cadre du projet AVELO3 entre la CCCLA et la commune.
Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de convention et il demande au conseil municipal de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Prend acte du dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME pour le financement de la signalétique de la piste cyclable créée à l'occasion des travaux de liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation des prestations engagées dans le cadre du projet AVELO3 entre la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et la commune de Saint Martin Lalande.

Voté à l'unanimité

**Questions diverses**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier anonyme de demande de mise à disposition gratuite des salles communales pour les habitants et administrés du village.

L'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques règlementent la mise à disposition et l'utilisation des personnes publiques règlementent la mise à disposition et l'utilisation de locaux communaux.
L'article L.2144-3 autorise l'utilisation de locaux communaux par les associations, les organisations syndicales ou les partis politiques qui en font la demande. Cette mise à disposition peut se faire à titre gratuit à condition de respecter l'égalité de traitement entre les utilisateurs.

En dehors de cette disposition, la mise à disposition du domaine public donne lieu au versement d'une redevance. Seules les associations à but non lucratif peuvent être exonérées, sur décision du conseil municipal.

Un vitrail de l'église paroissial est abîmé. Un devis de réparation a été réalisé par l'atelier de vitrail « En verre contre tout » de Castres. Le montant de la réparation s'élève à la somme de 2538,10 Hors Taxes.

Ingrid Quief effectue le compte rendu du conseil d'école du 6 novembre 2025 avec un des points principaux concernant la lutte contre le harcèlement. La mise en place du protocole « phare » est indispensable. Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale propose de réaliser une formation en début d'année 2026 en direction du personnel communal travaillant en milieu scolaire.
Le plan particulier de mise en sécurité permet la réalisation de quatre exercices sur le temps scolaire et deux sur le temps garderie.

Certains parents ont soulevé le problème de l'encadrement sur la pause méridienne.
Monsieur le Maire indique qu'il recevra, Madame Maguelonne Mestre, Inspectrice de l'Education Nationale le jeudi 18 décembre 2025.
Il informe qu'au 1er janvier 2026, selon l'INSEE, la commune compte 1131 habitants.
Les jeux de l'aire de jeux située place de l'église vont être restaurés et mise en sécurité.
Monsieur le Maire rappelle les manifestations organisées à l'occasion de la fin de l'année, avec :

- Le goûter aux enfants de l'école le jeudi 18 décembre à 15 heures avec la venue du père Noël à 14 heures
- Les vœux au personnel communal et enseignant le jeudi 18 décembre à 18 h 30.

La traditionnelle cérémonie des vœux de nouvel an aura lieu le samedi 10 janvier 2026 à 18 heures à la salle des fêtes.
Deux bennes ont été volées sur le sol communal. Estelle Dalla Rosa demande si ces bennes vont être remplacées. Il conviendra d'attendre l'élaboration du prochain budget pour inscrire, éventuellement cette dépense.